



Madame Josette THEOPHILE
Directrice Générale des Ressources Humaines
Ministère de l'Éducation nationale
72 rue Régnauld
75243 Paris Cedex 13

N/R : CC/NA 10 11/12

Paris, le 30 septembre 2011

Objet : mouvement intra-départemental 2012, dans le premier degré

Madame la Directrice,

Au nom du SE-Unsa, je me permets d'attirer votre attention sur les modalités d'organisation du mouvement informatique intra-départemental dans le premier degré.

En 2008, sans aucune concertation avec les représentants du personnel, le vœu géographique a été ajouté au vœu poste dans les opérations informatisées de ce mouvement. Le Se-Unsa avait alors dénoncé les problèmes découlant de cette décision. Le refus de dialogue a occasionné et maintenu une application informatique génératrice d'injustices et d'opacité.

Nos collègues enseignants des écoles ont à cœur le bon fonctionnement du service public d'éducation et savent bien qu'à la fin des opérations de mouvement, chaque poste devra être pourvu. Ils sont prêts à accepter une affectation jugée défavorable dès lors qu'elle est le résultat d'un traitement équitable de l'ensemble des demandes de mutation. Le fonctionnement actuel du vœu géographique et de son algorithme ne répondent absolument pas à cette exigence d'équité et de transparence.

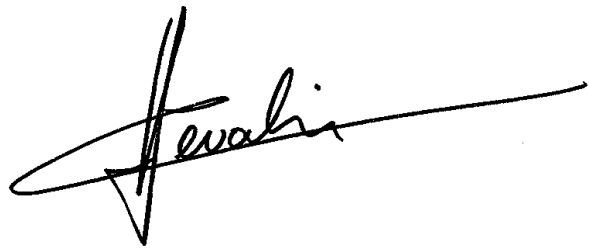
Comment sont traités, par le biais des vœux géographiques, les candidats sans poste pour être affectés sur des postes restés vacants ? A cette question simple, nos commissaires paritaires n'ont reçu, au plan national comme au plan local, que des explications approximatives et disjointes qui ne sont absolument pas satisfaisantes. Ici on leur répond qu'on ne sait pas. Ailleurs, on leur dit que c'est la personne ayant le plus fort barème, restée sans poste, qui serait affectée en premier sur... le poste le moins demandé ! Elle se voit ainsi affectée à titre définitif sur le poste le moins attractif pendant que des collègues au barème inférieur réussissent à y échapper pour attendre que de nouveaux supports ne se découvrent plus tard.

.../...

Alors que toute latitude a été laissée aux Inspecteurs d'Académie pour définir l'étendue des zones géographiques, alors que ce vœu géographique est le plus souvent obligatoire pour les collègues non titulaires d'un poste, il se révèle redoutable dans les départements ruraux étendus ou pire encore dans les départements de montagne.

Au nom du SE-Unsa, je souhaite que vous puissiez, au moment où débute la concertation sur la note de service 2012, mettre en place un groupe de travail qui permettrait de clarifier et d'améliorer le fonctionnement de cet algorithme pour le rendre compatible avec notre exigence de transparence et d'équité.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Chevalier', with a long horizontal flourish extending to the right.

Christian CHEVALIER
Secrétaire général